



Délibération 2024.09.11

Délibération affichée
et exécutoire le :

12/09/24

Le 10 septembre 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 6 septembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire et publique dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MÉTIVIER Philippe.

Présents : MÉTIVIER Philippe, FOURRÉ Frédérique, CHABENAT Jean-Michel, MAILLET Cécile, MALASSINET Alain, CHAUVEAU Valérie, PION Bruno, BAILLY Michèle, PERRICHON Didier, MAUCHIEN Anne, SURTEL Marie-Laure, TARTIÈRE Steeven, DUVOUX Sylviane, FORBEAU Patrice, HUIDO Etienne, SEBGO Brigitte.

Pouvoirs : MANDEL Aurélien à MÉTIVIER Philippe, RIOULT Thierry à HUIDO Etienne.

Absente : CANOREL Stéphanie.

11- Création d'un poste à temps non-complet en contrat aidé dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget de la collectivité,

Considérant que le dispositif Parcours Emploi Compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi,

Considérant que la mise en œuvre du PEC repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement-emploi permettant de développer des compétences transversales, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail,

Considérant que ce dispositif prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 30 à 60% pour 20 heures de travail hebdomadaire,

Considérant que les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé,

Considérant que ce contrat bénéficie d'une exonération de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi,

Monsieur Le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du PEC à l'Espace France Services dans les conditions suivantes :

- Contrat de 9 mois à compter du 16.09.2024 avec une possibilité de renouvellement,
- Contrat de 24 heures hebdomadaire,
- Rémunération au SMIC en vigueur.

Après discussion, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- De créer un poste à temps non-complet de 24 heures hebdomadaires à compter du 16/09/2024 pour une durée de 9 mois dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences à l'Espace France Services
- Et donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire ou son représentant pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le Maire,
MÉTIVIER Philippe

Le secrétaire de séance,
PION Bruno



A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'B. Pion', written over a horizontal line.

Envoyé en préfecture le 12/09/2024

Reçu en préfecture le 12/09/2024

Publié le

ID : 036-213602303-20240910-2024_09_11-DE